

Écho

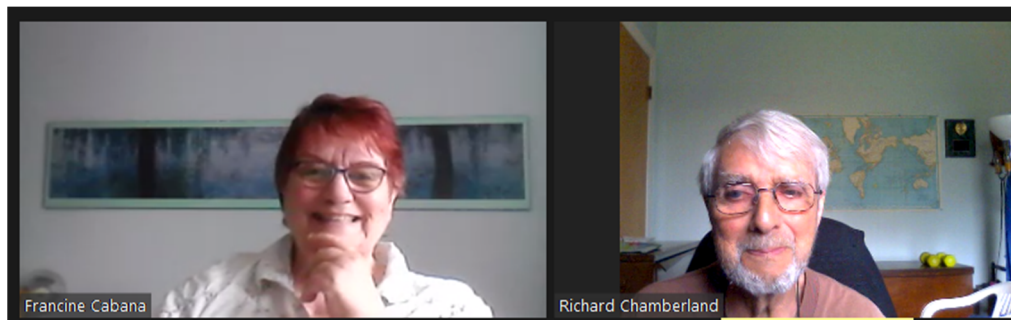
de la famille franciscaine



« **Le Conseil exécutif du SIAF vous souhaite un très bel été et de bonnes vacances** ».

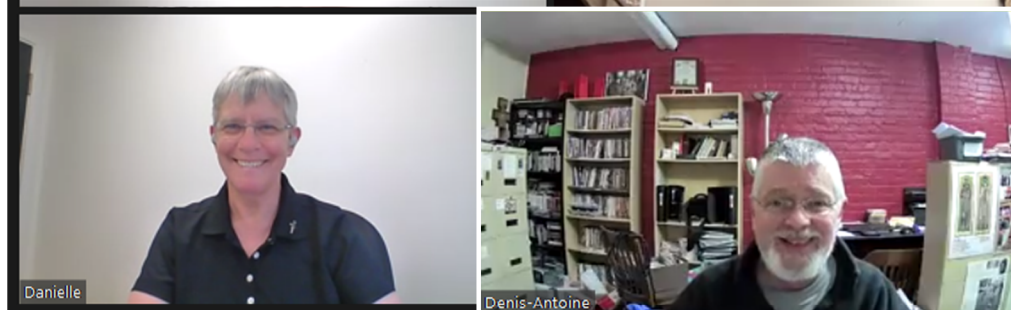
Dans ce numéro

- Chapitre provincial ofmCap ..2
- Parcours S. Bonaventure3
- Franciscains de l'Emmanuel. .4
- Fraternité sans frontières4
- Franciscan International5
- Nouvelles 6
- Colloque Héritage..... 6
- Nouvelle adresse SIAF 6
- Cathii 6
- Caritas International..... 6
- Fraternité 2023 6
- Chapitre des Nattes..... 7
- Plaidoyer Lac Kivu..... 8



Francine Cabana

Richard Chamberland



Danielle

Denis-Antoine



Maria Lucia

Pierre Charland, OFM



Service Intercommunautaire
d'Animation Franciscaine
6455, avenue Louis-Riel
Montréal QC, H1M 1P1
Tél. : 514-722-5700
courriel :fcabana@lesiaf.org

Chapitre provincial des Capucins à Lac-Bouchette

« Les Capucins ont tenu leur Chapitre provincial à Lac-Bouchette tout dernièrement. Voici donc la composition de ce nouveau Conseil. »



Conseil provincial – Province du Sacré-Coeur (Est du Canada) (2023-2026)

Les frères (de gauche à droite sur la photo) :

Celestino Arias, conseiller général NAPCC

Jacques Mathieu, 4^e conseiller

Alain Akim Randrianantenaina, 2^e conseiller

Sylvain Richer, vicaire provincial

Roberto Genuin, ministre général

Benny Vincent, ministre provincial

Shibu George P.S. Cyprian, 3^e conseiller

Ermitage Saint-Antoine, Lac-Bouchette, Québec, 1^{er} juin 2023



Parcours spirituel avec saint Bonaventure

Un parcours spirituel inspiré de l'œuvre de saint Bonaventure sera **offert du 11 au 19 novembre 2023, au Centre Le Cénacle, à Cacouna, (Québec).**

Animé par une équipe venue d'Europe, composée des frères Pascal Aude, ofm cap, Marcel Dürrer, ofm cap, Brigitte Gobé, ofs et Eric Moisdon, ofm, il s'agit d'une expérience fondamentale de ressourcement intérieur et de structuration franciscaine de la foi.

Ce parcours de huit jours – inspiré de « *L'itinéraire de l'âme jusqu'à Dieu* » de saint Bonaventure – offre des repères importants pour la structuration corporelle, spirituelle et mystique, et un véritable chemin d'humanisation chrétienne pour aujourd'hui.

Les notions de création, de liberté, et de gratuité de Dieu sont au cœur de cette retraite spirituelle, qui a déjà rejoint et enrichi beaucoup de personnes en Europe.

Offert pour la première fois en Amérique du Nord, le parcours est ouvert aux religieux et religieuses franciscain(e)s, ainsi qu'aux franciscains séculiers et aux personnes intéressées par la spiritualité franciscaine. Il propose une plongée progressive dans l'expérience franciscaine de la relation à soi, aux autres et à Dieu, à travers :

- ▶ le silence vécu en fraternité;
- ▶ une liturgie originale aux couleurs de chaque journée;
- ▶ des temps d'oraison et de contemplation;
- ▶ des temps d'appropriation individuels et collectifs;
- ▶ des temps d'éveils corporels et sensoriels.

Un accompagnement spirituel est aussi proposé, à la demande.

Le parcours se déroulera **en français**.

Le coût tout compris pour la session est de 800 \$.

Pour vous inscrire : fcabana@lesiaf.org

Faites vite! Les places sont limitées.

FRANCISCAINS DE L'EMMANUEL

RÉSIDENCE SAINTE-TRINITÉ

1110, RUE DE MONTMORENCY, MONTRÉAL, H3K 2G1



Deuxième maison d'accueil

Les Frères Franciscains de l'Emmanuel ouvrent une 2^e maison pour accueillir des **jeunes hommes étudiants universitaires ou travailleurs**. La Résidence Sainte-Trinité est à deux coins de rue de la maison des Frères à la Pointe-St-Charles. Ils n'habiteront pas les lieux mais superviseront régulièrement. Un étage sera réservé aux Frères pour leur temps d'ermitage mensuel et diverses réunions. Le couvent appartient à la paroisse polonaise Holy Trinity, animée par les Frères Franciscains Conventuels. La maison est déjà pleinement occupée, donc répond à un besoin criant de résidence jeunesse à Montréal.

FRATERNITÉ SANS FRONTIÈRES

Note : Pour la première fois nous avons le plaisir de vous partager quelques informations sur cette fraternité qui a communiqué avec nous récemment.

La Fraternité sans frontière Notre Dame de la Mer bleue, chemine, au souffle de l'Esprit-Saint. Lentement. À la suite de François. Sur le chemin du soleil.

Pour l'instant les membres, provenant de diverses nationalités d'origine, mais en français comme langue commune, se réunissent à raison d'une fois par mois. Tous cheminent dans l'essentiel, le Souffle de l'Esprit.

La Fraternité veut répondre à la grande prière de Jésus « *Que tous, ils soient un, comme toi, Père, tu es en moi, et moi en toi. Qu'ils soient un en nous, eux/elles aussi, pour que le monde croie que tu m'as envoyé.* » et parce que nous sommes tous et toutes frères et sœurs : *Fratelli tutti*, comme l'a réaffirmé notre saint pape François.

Quant au nom *Notre-Dame de la Mer bleue*, c'est celui de la région pastorale d'Orléans en Ontario où le la fraternité se réunit.

Franciscan International



De gauche à droite : Markus Heinze OFM ; Blair Matheson TSSF ; Michael Perry OFM ; Carlos Trovarelli OFMConv (liaison de la Conférence de la Famille franciscaine) ; Charity Nkandu SFMA ; Carolyn Townes OFS ; James Donegan OFMConv ; José Eduardo Jazo TOR ; et Joseph Blay OFMConv

Franciscans International nomme un nouveau Directeur Exécutif

Le Conseil d'administration international (IBD) de Franciscans International s'est réuni à Assise, en Italie, du 11 au 14 mai 2023. Le 13 mai, après près d'importantes délibérations, prières et réflexions, l'IBD a nommé Blair Matheson TSSF comme nouveau directeur exécutif de FI. Il remplacera le frère Markus Heinze OFM le 1^{er} janvier 2024.

Blair est un franciscain anglican du Troisième Ordre de Nouvelle-Zélande. Markus et lui travailleront ensemble pendant la période de transition qui s'étend d'aujourd'hui jusqu'à la fin de l'année. Le Conseil reconnaît l'énorme contribution du Frère Markus qui, au cours des onze dernières années, a guidé FI à travers des changements significatifs, et vers une stabilité organisationnelle et financière.

Les membres de l'IBD se réjouissent de travailler avec Blair et le personnel dévoué de FI alors que nous continuons à défendre la dignité humaine, la protection de la création et à promouvoir la paix, en défendant les droits humains et en soulevant ces questions auprès des Nations Unies et de la communauté internationale.



Nouvelles



Colloque Héritage de l'automne

La date retenue pour le colloque Héritage de l'automne est le **samedi 2 décembre**, de 9 h à 11 h 30.

Déjà, merci de le noter à votre agenda.

Le thème vous sera communiqué ultérieurement.



Nouvelle adresse du Service Intercommunautaire d'Animation Franciscaine

SIAF

6455, avenue Louis-Riel

Montréal, QC H1M 1P1

Tél. : (514) 722-5700

Courriel : fcabana@lesiaf.org



Nouvelle adresse du CATHII

Le CATHII est maintenant déménagé.

Le nouveau bureau est situé au

138, Rue Saint-Pierre, Montréal, QC H2Y 2L7.

Caritas Internationalis

Caritas Internationalis, la confédération qui structure le plus grand réseau caritatif catholique au monde, a élu, le lundi 15 mai, un nouveau secrétaire général, l'Écossais Alistair Dutton. Il a dit vouloir se concentrer sur la mission d'aider les plus pauvres.

« Ce que nous avons à faire, notre mission, c'est la même chose aujourd'hui que ce que nous avons toujours fait. »

FRATERNITÉ 2023 : RAPPEL IMPORTANT

Si vous n'avez pas encore fait votre inscription pour FRATERNITÉ 2023, à Granby les 30 juin, 1 et 2 juillet, il est grand temps de le faire.

Rien ne pourra remplacer une rencontre fraternelle en PERSONNE.

Si vous avez perdu votre formulaire d'inscription, contactez-moi, Richard Chamberland :

richard372000@yahoo.ca ou 819-346-8206.



Chapitre des Nattes

Changement de programme et de dates pour le Chapitre des Nattes à Rome

L'an dernier, le Conseil International de l'OFS (CIOFS) voulait organiser « un événement sans précédent : le Chapitre des Nattes pour la Fraternité Internationale de l'Ordre Franciscain Séculier et la JeFra. » « Nous avons l'espoir d'offrir cette réunion de famille unique en novembre 2024, mais pour diverses raisons, la Présidence a voté pour le report de deux ans de l'événement. »

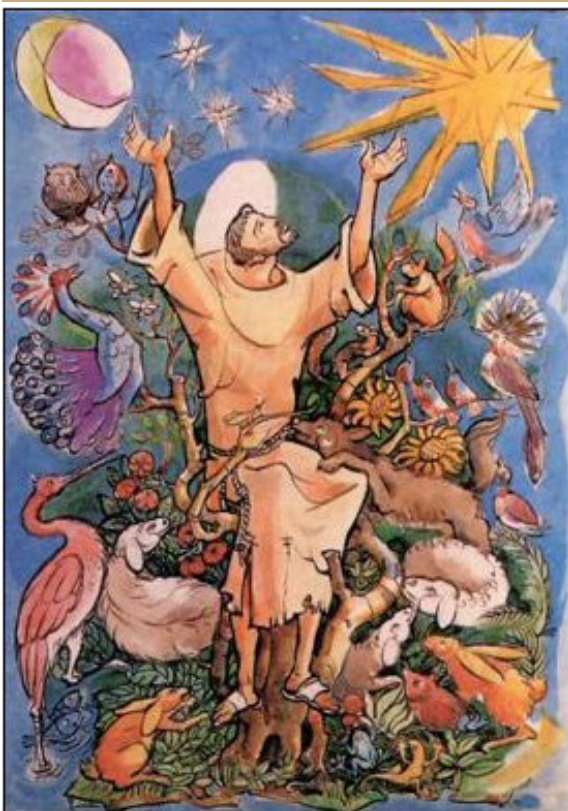
Les principales raisons qui ont amené le conseil à prendre cette décision sont :

- 1) le manque de liquidités nécessaires pour soutenir les avances pour réserver les lieux ;
- 2) le nombre de participants, environ 6 000 personnes, ne remplirait pas les lieux choisis ;
- 3) reporter l'événement en 2026 permettrait d'avoir le temps d'obtenir des dons pour réduire les frais d'inscription.

Un comité travaille pour trouver un soutien local, trouver des donateurs et déterminer les frais à payer d'avance pour les réservations.

Un tel événement ne peut, en aucun cas, permettre une participation gratuite aux personnes inscrites.




Le Chapitre Général Intermédiaire de 2024 se tiendra de manière ordinaire et se penchera sur cet événement.



**Très Haut, tout puissant et bon Seigneur,
à toi louange, gloire, honneur,
et toute bénédiction ;
à toi seul ils conviennent, O Très-Haut,
et nul homme n'est digne de te nommer.
Loué sois-tu, mon Seigneur, avec toutes
tes créatures,
spécialement messire frère Soleil,
par qui tu nous donnes le jour, la lumière ;
il est beau, rayonnant d'une grande
splendeur,
et de toi, le Très Haut,
il nous offre le symbole.**

PLAIDOYER SYNERGIE GAZ MÉTHANE LAC KIVU

Le 5 juin, à l'occasion de la journée mondiale de l'environnement, la lettre suivante a été déposée au Ministère des hydrocarbures de la République Démocratique du Congo. Ce texte nous a été transmis par Robert Kitumaini, ofs de la RDC.



Barbara asbl

Synergie de lutte contre la pollution des eaux du réseau Africa Coal Network(ACN)

N° 52/AICED/RDC/COORD-NAT/ 06/2023 Goma, le 05/06/2023

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République de la RDC : Chef de l'Etat
- Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la RDC à Kinshasa;
- Honorable Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale de la RDC à Kinshasa; ;
- Excellence Madame le Vice-Premier Ministre de l'Environnement et Ministre de l'Environnement à Kinshasa;
- Excellence Monsieur le Gouverneur Militaire de la Province du Nord-Kivu à Goma,
- Excellence Monsieur le Gouverneur de la Province de Sud-Kivu à Bukavu,
- Monsieur le conseiller au Gouverneur Militaire Nord-Kivu en matière de l'environnement à Goma;
- Monsieur le Commissaire Général en charge de l'Environnement, Hydrocarbures et Développement durable du Sud-Kivu, à Bukavu;
- Bureau d'Etude du Gouvernorat de Nord-Kivu à Goma,
- Bureau d'Etude du Gouvernorat du Sud-Kivu à Bukavu,
- Monsieur le Président Provincial de la Société Civile du Nord-Kivu à Goma,
- Monsieur le Président Provincial de la Société Civile du Sud-Kivu à Bukavu,
- Monsieur le Directeur de la Radio Okapi de Kinshasa, de Goma et de Bukavu,
- Les sociétés/consortium sélectionnés pour ces 3 blocs gaziers : les sociétés Symbion Power & Red, Winds , Exploration and Production et Alfajiri Energy Corporation

Objet :

Rappel des dispositions légales exigeant l'étude d'impact environnemental et social, et l'enquête publique préalable avant l'exploitation du gaz méthane dans le lac Kivu

✓ Excellence Monsieur le Ministre National des hydrocarbures à Kinshasa,

Nous venons auprès de votre haute compétence afin de vous transmettre l'esprit de notre lettre dont l'objet est mis en exergue.

En effet, Excellence Monsieur le Ministre, pour rappel, nous vous avons envoyé notre lettre, N° 28/AICED/RDC/COORD-NAT/ 03/2023 du 23 /03/2023, dans laquelle, nous avons demandé de publier l'étude d'impact environnemental et social, et l'enquête publique préalable avant l'exploitation du gaz méthane dans le lac Kivu et cela conformément aux dispositions légales ci-dessous dont nous avons l'honneur de vous rappeler :

- 1) La loi n° 15/012 du 1er août 2015 portant régime général des hydrocarbures dispose à son article 25 : « *L'autorisation de prospection est accordée à toute personne morale de droit congolais ou de droit étranger ayant souscrit au cahier des charges dûment établi par le Ministre ayant les Hydrocarbures dans ses attributions et ayant présenté une étude d'impact environnemental* ».
- 2) La loi n°11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement dispose à son article 24 : « *Tout projet ou toute activité susceptible d'avoir un impact sur l'environnement est assujéti à une enquête publique préalable* ».
- 3) La loi n° 15/026 du 31 décembre 2025 relative à l'eau dispose à son article 13 : « *le gouvernement, le gouvernement provincial, [.....], prennent, les mesures destinées à l'inventaire*

1

des toutes les ressources en eau [.....], ainsi qu'à leurs protections à la prévention et au contrôle de la pollution ».

- 4) L'ordonnance-Loi 23/007 du 23 Mars 2023, modifiant et complétant la loi n° 11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement, dispose à son article 21 ce qui suit : « *Tout projet de développement, d'infrastructure ou d'exploitation de toute activité industrielle, commerciale, [.....] ou autre susceptible d'avoir d'impact environnemental est assujettie à une étude d'impact environnemental et social préalable, assortie de son plan de gestion, dûment approuvés* »

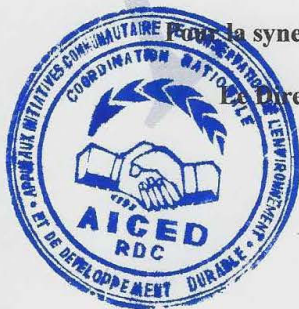
Nous sommes convaincu que, les sociétés/consortium sélectionnés pour exploiter les 3 blocs gaziers dans le lac Kivu notamment, **Symbion Power & Red, Winds Exploration and Production et Alfajiri Energy Corporation** qui nous lisent en copie, vont prendre cette question au sérieux, car cela va de leur crédibilité dans la légalité et la transparence de l'exploitation gazière aux profits des communautés comme le veut la législation en vigueur en République Démocratique du Congo, notamment l'article 11 de Loi n° 15/012 du 1^{er} août 2015 portant régime général des hydrocarbures susmentionnée, et qui dispose que « *le Gouvernement [...] assure en outre la promotion de la transparence, de la bonne gouvernance et veille à la protection de l'environnement dans les activités d'hydrocarbures tant en amont qu'en aval* ».

Excellence Monsieur le Ministre, nous sommes convaincus que, vous allez apporter une attention particulière à cette deuxième lettre conformément à l'article 9 de la loi n° 11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement susmentionnée et qui dispose ceci : « *le public concerné (ici les communautés riveraines du Lac Kivu), a également le droit de participer, dès le début et tout au long du processus de prise de décision qui ont une incidence sur son existence [...] ainsi que les études d'impact environnemental et social. Il a le droit d'être informé de la décision finale* » d'une part et selon l'article 27 de notre constitution qui dit ce qui suit: « *tous congolais a le droit d'adresser individuelles ou collectivement une pétition à l'autorité public qui y répond dans les trois mois* » d'autres part et de surcroit car, nos actions vont dans le sens des intérêts de vos administrés, conformément au maxime du chef de l'Etat « *le peuple d'abord* »

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments de hautes considérations et de franches collaborations.


Pour la Synergie Africa Coal Network de lutte contre la pollution des eaux:

N°	Structure	Représentant	Contact
1	AICED	NYEBONE Faustin	Tél. : +243 997700920 mail nyebonefaustin@gmail.com ;
2	BARBARA ASBL	Paul LUGHEMBE	Tél. : +243998858280 Mail : barbaraasbl@gmail.com
3	SOPRODE	Robert KITUMAINI	Tél. : +243 997603132 Mail : soprode.asbl@gmail.com



la synergie de lutte contre la pollution des eaux membres du réseau ACN RDC,

Directeur Exécutif National de AICED, et Point focal ACN RDC


NYEBONE Faustin